

ses lettres données l'an 1428,¹⁾ a donné à Hubert de Wycherdenges, en récompensation de environ 300 florins que on luy debvoit auparavant pour la renchon de son corps et autrement, l'office de marye de Loville et ung moulin que l'on appelle Pouconmoulin²⁾ avec ses appertences, et rendant compte des amendes au recepveur de Bastogne et aussy en payant chacun an au recepveur de Bastogne ung porc tel qu'il est acoustumé, et est ledit à rachapt de 200 florins de Rin.

24^o *Malemprey*³⁾ — Béatrix, contesse de Luxembourg et de Laroche, et Henry, son fils, par ses lettres données l'an 1290,⁴⁾ a donné à Lambekin a) de Viller 50 marcs liégeois, lesquelz avec autres 50 marcs quy font 100 marcs, luy sont assignez sur les premières rentes de Malemprey et en cas de rachapt les doibt mettre en autre acquest de semblable valoir.

25^o *Kettenhem et Sancy*. — Le roy Wenscelaus de Bohême, en l'an 1384, le 24 jour d'octobre,⁵⁾ a retenu messire Wynnant de Gymnich son eschanson héritaible on pays de Luxembourg, et avec ce a donné à luy et à ses hoirs chacun an 100 florins de Bohême sur les rentes de Kettenhem et Sancey et en oultre sur toutes les rentes de la prévosté de Thionville, et à cest cause prend le seigneur de Soleuvre 120 florin par an sur la recepte de Thionville.

26^o *La pescherie de Blabeville*. — Le roy Jehan de Bohême, par ses lettres données l'an 1334,⁶⁾ donne à Jehan de la Court, citain et eschevin de Metz, 20 livres de bons petis tournois sur sa pescherie de Blabeville à rachapt de 200 livres monnoye de Metz à payer au jour de pasques, et se doibt fere le rachapt endedans les octaves de pasques.

Messire Philippe de Sierck, domprévost de Trèves, fait demande des parties quy s'ensuyvent :

27^o *Manderen*, pour 80 livres de terre. — Le roy Jehan de Bohême, par ses lettres dounées l'an 1338, le 30^e jour de juillet,⁷⁾ confesse debvoir à messire Arnoul de Siercq 800 livres tournois petiz, pour ce qu'il est devenu wardain de la place de Freudenburg; et pour ce luy assigne 80 livres de terre, assavoir le 9^e de bléd de la ville de Dickircke, 25 maldre de froment, item 20 maldre d'avoine pour 40 livres, et 4 charges de vins du neuvième de la court de Remich pour autres 40 livres, desquelles 800 livres ledit roy luy confesse devoir les 200 livres et pour les autres 600 livres ledit messire Arnould a reprins sa ville de la court de Manderen et tout ce quy appent, gisans devers Sarbourg.

28^o *Bournich et Frandemberch*.⁸⁾ — Ledit roy Jehan, par ses lettres données l'an 1338, le 30^e jour de juillet,⁹⁾ confesse debvoir à Jacob de Moncler, escuyer 600 livres de bons petit tournois, comptéz 7 gros vielz pour 15 tournois petiz, pour ce qu'il b) est devenuz wardain de la maison de

¹⁾ Charte inconnue.

²⁾ Poissonmoulin, Dép. de Sibret : il porte en 1313 le nom de Poyconmoulin et doit 46 muids de seigle, 6 chapons et 4 porc.

³⁾ Malempré, Luxembourg belge, arrond. de Marche.

⁴⁾ Charte inconnue.

⁵⁾ Charte inconnue.

⁶⁾ Charte inconnue.

⁷⁾ Wurth-Paquet, 1241.

⁸⁾ Freudenburg.

⁹⁾ Wurth-Paquet, 1240. Les reversailles citées à la fin de l'article sont datées du 4^{er} août 1338 ; *ibid.* 1242.

a) La copie a *Lambetin*. — b) La copie a *elle*.